

INJUSTICE SOCIALE

Bonne nouvelle : ton directeur va avoir droit aux mêmes prestations CSE que toi !

La CFE-CGC, la CFDT et l'UNSA, constituant le bureau du CSE, ont voté la fusion de la tranche des très hauts revenus avec la tranche inférieure, lors du CSE de décembre 2023.

Pour rappel : la CGT ne fait pas partie du bureau.



Rappel : les tranches donnent droit au salarié à plus ou moins de prestations du CSE selon vos revenus

Revenus / tranches de QF	
De 0 à 10 850	Tranche 1
De 10 851 à 14 000 €	Tranche 2
De 14 001 à 17 250 €	Tranche 3
De 17 251 à 22 000 €	Tranche 4
Supérieur à 22 001 € ou non présentation de l'avis d'imposition	Tranche 5

Les salariés en tranche 1 ou 2 bénéficient de plus de prestations que les salariés en tranche 3, 4 ou 5.

La tranche 6 était réservée aux salariés qui ne voulaient pas donner leur avis d'imposition...

... et notamment ceux qui ont les plus hauts salaires !

Augmenter les prestations des plus hauts salaires est un arbitrage inéquitable

Le budget du CSE est commun à tous les salariés. Le bureau aurait pu proposer d'augmenter les prestations pour ceux dont les revenus sont les plus bas...

La CGT déplore qu'ils aient fait le chemin inverse et a voté CONTRE !!

La proposition vient directement d'un syndicat, supposé défendre équitablement nos droits !

La CFE-CGC a jugé bon de proposer cette mesure, prétextant l'égalité entre les salariés. Aussi, **un salarié à 40 000 euros annuel va recevoir les mêmes prestations qu'un salarié à 400 000 euros...** Nous aimerions bien que l'égalité se fasse aussi dans l'autre sens, sur les salaires par exemple ! Que la CFE-CGC propose cette idée ne nous surprend pas, que l'UNSA la vote ne nous surprend pas mais que la CFDT, plutôt porteuse de valeurs humaines s'en rende complice nous surprend.

La revendication de la CGT reste toujours la remise à plat de la tranche 5 pour plus d'équité !